

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

---

2 OCTOBRE 2019

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Cour constitutionnelle</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Constitution d'assemblées</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Présence d'une délégation étrangère</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Questions d'actualité (Article 83 du règlement)</b>	<b>4</b>
6.1	Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conséquences pour les citoyens et la lutte contre les discriminations de la décision du nouveau gouvernement flamand de se retirer d'UNIA» .....	4
6.2	Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Décision de la Région flamande de sortir de l'institution publique UNIA» .....	4
6.3	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Avenir de PointCulture» .....	5
6.4	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Liquidation de la collection de CD, DVD et jeux vidéo de PointCulture» .....	5
6.5	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Effets pervers de la réforme MILAC» .....	7
6.6	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Craintes des structures d'accueil privées dans le cadre de la réforme MILAC» .....	7
6.7	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Soutien aux éditeurs de presse» .....	8
6.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Crainte des diffuseurs face à la plateforme Pickx de Proximus» .....	9
6.9	Question de M. Stéphane Hazée à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Reprise du journal "L'Avenir"» .....	10
6.10	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Baisse des inscriptions en soins infirmiers» .....	10
6.11	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Baisse d'inscription d'étudiants en bachelier infirmier» .....	11
6.12	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard de paiement des enseignants dans la province du Hainaut» .....	12
6.13	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard de paiement des salaires dans la région de Charleroi» .....	12

6.14	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de l'accord du gouvernement flamand sur l'enseignement» .....	13
<b>7</b>	<b>Installation des commissions (Article 18 du règlement)</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>Élection de deux membres du conseil d'administration de WBE</b>	<b>14</b>
	<b>Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>15</b>
	<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>15</b>
	<b>Annexe III: Composition des commissions</b>	<b>15</b>

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Rudy Demotte, président.**

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – A prié d’excuser son absence à la présente séance M. Vossaert, retenu par d’autres devoirs.

## 2 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 3 Constitution d’assemblées

**M. le président.** – Nous avons été informés, par leurs présidents respectifs, de la constitution de l’Assemblée de la Commission communautaire française en sa séance du 18 septembre 2019 et du *Vlaams Parlement* en sa séance du 23 septembre 2019.

## 4 Approbation de l’ordre du jour

**M. le président.** – Conformément à l’article 7 du règlement, le Bureau élargi, en sa réunion du mercredi 25 septembre 2019, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 2 octobre 2019.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

## 5 Présence d’une délégation étrangère

**M. le président.** – J’ai reçu en audience ce matin M. Roch Wamytan, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Notre échange a été concrétisé par une lettre d’intention visant à instituer entre nos assemblées une coopération parlementaire. M. Roch Wamytan est présent en tribune et je vous invite à le saluer chaleureusement. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Réélu président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 24 mai dernier, M. Wamytan est une figure historique du Front indépendantiste calédo-

nien, mais également chef coutumier kanak de la tribu de Saint-Louis et grand-chef du district du Pont-des-Français au Mont-Dore. Il est en outre l’un des signataires de l’accord de Nouméa du 5 mai 1998 qui prévoit le transfert de certaines compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines. Il se rend régulièrement à New York depuis 1998 au Comité spécial de la décolonisation de l’ONU.

Monsieur Wamytan, au nom des membres de notre Parlement, j’exprime l’espoir que notre volonté commune de coopérer se concrétisera dans les mois à venir par la signature d’un mémorandum d’entente.

## 6 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

**6.1 Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Conséquences pour les citoyens et la lutte contre les discriminations de la décision du nouveau gouvernement flamand de se retirer d’UNIA»**

**6.2 Question de M. Hervé Cornillie à M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Décision de la Région flamande de sortir de l’institution publique UNIA»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d’actualité. (*Assentiment*)

**M. Philippe Courard (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, le gouvernement flamand vient de conclure un accord de majorité. Cet événement était attendu, souhaité et souhaitable. Nous en sommes évidemment heureux.

Si cet accord comprend des projets intéressants et agréables à lire, d’autres nous interpellent et nous rendent particulièrement inquiets. C’est notamment le cas du sort qui sera réservé à la collaboration avec UNIA, le centre interfédéral pour l’égalité des chances. On le sait, il est de plus en plus soumis à des interrogations ainsi qu’à des dépôts de plaintes qui relèvent de l’homophobie et du racisme. Ce centre a un rôle fondamental à jouer dans notre pays. En quelque sorte, il reflète l’ensemble des plaintes et des difficultés rencontrées sur l’ensemble de notre territoire. De plus, la population peut facilement s’adresser à cet organisme national capable de délivrer des avis et des conseils.

Le gouvernement flamand a délibérément choisi de mettre fin à ce processus en retirant sa participation financière de 800 000 euros, un budget conséquent, et en optant pour la création d'une autre instance dont on ne sait pas grand-chose à l'heure actuelle. Ce choix du gouvernement flamand fait émerger le doute et place les citoyens en difficulté, ne sachant plus nécessairement à qui s'adresser. Cette décision complique encore plus le modèle institutionnel belge. S'agissant de l'égalité des chances, nous étions pourtant parvenus à conserver une certaine simplicité. UNIA montait en puissance et traitait les nombreuses plaintes et récriminations qui faisaient suite aux dérapages populistes et excessifs de certains. Je regrette ce retrait du gouvernement flamand et je voudrais vous entendre sur ce sujet.

En votre qualité de responsable des relations intrabelges, qu'allez-vous entreprendre? Des contacts sont-ils prévus? Comment faire en sorte qu'UNIA ne pâtisse pas de cette situation?

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Comme M. Courard, j'ai pris connaissance de cette décision du gouvernement flamand. Le système institutionnel belge est tel que la Flandre, en l'occurrence, exerce le pouvoir décisionnel sur son territoire. Cela étant, les citoyens ne comprennent pas ce type de décisions qui nuisent à la lisibilité et à l'efficacité de la politique menée. Pourtant, au regard des 17 critères sur lesquels UNIA peut intervenir, la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité des chances est fondamentale. Aux yeux des Libéraux, l'émancipation des individus implique que chacun dispose de chances égales.

Si l'un des porteurs du projet se retire et que, par définition, ce centre n'est plus interfédéral, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles veillera-t-elle à ce que cette compétence soit toujours exercée? Que comptez-vous entreprendre à ce sujet? Comment envisagez-vous l'avenir et l'année 2023 en particulier, si la décision est mise en œuvre? En définitive, qu'allez-vous entreprendre avec vos collègues pour que la lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances soit pleinement assurée?

**M. Pierre-Yves Jeholet,** ministre-président. – La régionalisation d'UNIA ou plus largement des droits de l'Homme n'a aucun sens. Ni mon collègue chargé de l'Égalité des chances, ni aucun membre du gouvernement, ni moi-même n'avons évidemment été associés à cette décision qui figure dans la Déclaration de politique régionale flamande.

UNIA n'a pas non plus été associé à cette réflexion et je le regrette. Selon le gouvernement flamand, l'accord de coopération prendra fin en mars 2023. L'évaluation de cet accord avant cette date eut été une solution beaucoup plus sérieuse. Comme l'a rappelé M. Courard, ce centre interfédéral monte en puissance. On peut s'appuyer sur

son expertise.

J'affirme avec force que notre gouvernement adoptera une tolérance zéro à l'égard du racisme, de l'antisémitisme et de toute forme de discrimination. Je prendrai mon bâton de pèlerin. Il s'agira d'un sujet de concertation avec le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Mais qu'il s'agisse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région wallonne, il n'est pas question pour nous de remettre en cause le travail d'UNIA. De nouveaux bureaux ont d'ailleurs été inaugurés à Namur, il y a quelques jours.

**M. Philippe Courard (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, je suis extrêmement satisfait de votre réponse qui témoigne de votre réprobation, partagée sans doute par la plupart de nos collègues, et surtout de votre volonté de poursuivre ce combat, dans un esprit constructif. Bravo et merci.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Je partage la satisfaction de mon collègue à l'égard du travail effectué par UNIA, auprès duquel les signalements ne cessent d'augmenter, ce qui témoigne d'un réel besoin dans notre société. Lors des futures discussions du Comité de concertation, il serait judicieux de rappeler à tous les partenaires que les garde-fous et les contre-pouvoirs ont toute leur utilité dans un système démocratique.

**M. le président.** – Dans notre Parlement, nous partageons des valeurs identiques sur cette question, tous groupes confondus, et il est heureux que ce soit exprimé.

**6.3 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Avenir de PointCulture»**

**6.4 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Liquidation de la collection de CD, DVD et jeux vidéo de PointCulture»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – En avril dernier, un vaste plan a été lancé, l'objectif étant l'arrêt progressif du prêt au sein du réseau PointCulture. Par conséquent, aucun achat de nouveaux médias n'a été effectué depuis lors. D'ici 2020, un seul exemplaire de la moitié de la collection sera conservé, tandis que l'autre moitié sera entièrement liquidée. De nombreuses voix s'élèvent

contre cette décision, qui met à mal le riche passé de l'ancienne Médiathèque et surtout son avenir. Diverses actions ont eu lieu. Jeudi dernier, par exemple, des usagers et des travailleurs se sont présentés devant le conseil d'administration. Par ailleurs, 14 000 personnes ont signé une pétition. Un sondage effectué auprès des travailleurs indique que 80 % d'entre eux s'opposent fermement au plan de liquidation.

Le service de prêt du réseau PointCulture connaît encore une fréquentation régulière: 85 000 personnes s'y rendent pour cette raison particulière. À titre de comparaison, le réseau propose aussi d'autres offres qui attirent quant à elles 16 000 personnes. Le service de prêt offre une accessibilité à la culture, un objectif plusieurs fois cité dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous allez certainement invoquer l'argument de la numérisation. Selon moi, le réseau PointCulture représente justement un contre-poids en permettant l'accès à une diversité qui n'est pas forcément garantie sur l'internet.

Enfin, je tiens à insister sur la situation du personnel, qui a appris l'existence du plan par la presse en avril dernier. Initialement, Mme Greoli, l'ancienne ministre de la Culture, avait promis qu'il n'y aurait aucun licenciement. Or, il est question d'une perte de cinq équivalents temps plein (ETP), et l'inquiétude de subir d'autres pertes d'emploi dans les mois et années à venir est bien réelle.

Étant donné le caractère irrémédiable d'une telle décision, envisagez-vous de demander l'arrêt immédiat de la liquidation des collections? Que comptez-vous faire pour le maintien de l'emploi? Répondrez-vous aux inquiétudes légitimes des travailleurs? Permettez-vous à un représentant des travailleurs et à un représentant des usagers de participer au comité d'accompagnement qui décidera de l'avenir de PointCulture?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Le conseil d'administration de PointCulture s'est réuni la semaine dernière avec, à l'ordre du jour, la liquidation d'une partie de la collection de CD, DVD et jeux vidéo, sous la forme d'un déstockage. Un autre point concernait l'arrêt des activités des deux derniers discobus, prévu en octobre 2020.

Outre les problèmes de personnel, dont nous devons bien entendu nous inquiéter, une deuxième difficulté a trait au décrochage culturel que l'on pourrait connaître dans les régions rurales. Ici, dans la capitale, tout est à disposition, mais dans nos campagnes, de nombreuses personnes attendent impatiemment la venue du discobus. En effet, tout n'est pas disponible sur l'internet. Selon le groupement, notamment composé d'usagers, qui s'est constitué, cette situation mène à une voie sans issue et la suppression de la mise à disposition de supports culturels serait dramatique.

Durant ces quinze dernières années, la Médiathèque, devenue ensuite PointCulture, a subi de

plein fouet le bouleversement des usages lié à l'internet et à la dématérialisation. On constate néanmoins aujourd'hui un retour vers des supports matériels, la cassette étant en train de supplanter le vinyle, lui-même de plus en plus utilisé.

Le contrat-programme précédent avait été prolongé d'un an. Le nouveau contrat-programme a-t-il déjà été signé? Si ce n'est pas le cas, dans quel délai le sera-t-il? Quelles sont les missions de PointCulture en termes de location? Quelles ont été les réponses apportées par PointCulture et par votre cabinet à la pétition contre le déstockage?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les questions sont nombreuses et malgré un cabinet encore peu étoffé à ce stade, je vais tenter de vous répondre au mieux. Nous avons travaillé sur ce dossier dès mon entrée en fonction et avons déjà rencontré la direction de PointCulture. Une entrevue avec la délégation des membres du personnel est prévue cette semaine et nous avons participé à la réunion du comité d'accompagnement, qui a eu lieu en début de semaine.

Concernant le cadre, le contrat-programme, qui arrive à échéance dans un an, a été remplacé par une convention signée par Mme Greoli en mars 2019. L'ensemble du conseil d'administration s'efforce de suivre les recommandations de cette convention, qui redéfinit les missions de PointCulture, selon le calendrier établi à l'époque et dont la date du 30 septembre constituait une étape.

Quant à la collection, nous sommes très attachés à sa préservation. Comme vous l'avez dit, elle offre un accès spécifique à la culture, accès qui sera maintenu sous la forme du prêt indirect. Nous voulons préserver au moins une partie de la collection et n'avons certainement pas l'intention de brader le reste. Nous avons reçu des demandes spécifiques de personnes intéressées par une partie de la collection disponible dans les discobus. En accord avec le conseil d'administration, nous envisageons de répondre à cette demande.

Préserver la collection par l'entremise du prêt indirect nous semblait essentiel et c'est donc ce qui a été convenu. Pour la suite, nous avons prévu de travailler en concertation avec les parties concernées. Cette tâche ne doit pas être menée par un conseil d'administration et des membres du personnel agissant chacun dans leur coin. Concernant l'emploi, la direction nous a assuré que des discussions étaient menées régulièrement avec les équipes en place.

Je reviendrai avec plaisir, en commission, sur ces questions qui constituent en tout cas un point d'attention réel, en ce qui concerne tant la collection que l'emploi. La concertation a d'ores et déjà commencé.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous mentionnez une réunion du comité d’accompagnement qui aurait déjà eu lieu. La direction a donc déjà été consultée et je déplore que les travailleurs ne l’aient pas encore été. J’espère qu’ils seront entendus. Nous suivrons attentivement ce dossier.

Vous évoquez ensuite les prêts indirects. J’estime qu’une plateforme en ligne ne fournira pas la même qualité de conseil et d’accompagnement que celle que pouvaient fournir les travailleurs dans le cadre du service de prêt direct. La direction vous a sans doute fait part des nombreux projets visant à remplacer le service de prêt. La réorientation, notamment par le *coworking* ou l’ouverture fréquente du bar, ne répond en rien au processus d’accès à la culture pour tous.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d’avoir fourni des réponses à quelques-unes de mes questions. Je n’hésiterai pas à revenir à la charge en commission de la Culture. Je resterai très attentif à l’avenir du prêt de supports culturels en milieu rural.

**M. le président.** – Permettez-moi de rappeler que les ministres ne sont pas tenus de répondre en détail aux questions d’actualité. En revanche, les diverses commissions constituées au sein de notre Assemblée peuvent, en effet, parfaitement remplir cette mission.

**6.5 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Effets pervers de la réforme MILAC»**

**6.6 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Craintes des structures d’accueil privées dans le cadre de la réforme MILAC »**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d’actualité. (*Assentiment*)

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – La réforme des milieux d’accueil de la petite enfance (MILAC) a eu de nombreux effets vertueux. Elle était indispensable pour rendre le secteur plus clair et plus transparent, pour avoir des structures d’accueil plus accessibles ainsi que pour mieux professionnaliser certains aspects du métier d’accueillant. Mais cette réforme a également certains effets pervers qui touchent particulièrement les structures d’accueil privées, également appelées «structures d’accueil niveau 0» en raison de leur taux de subventionnement nul.

Ces structures d’accueil nous font part de leur émoi, notamment suite à trois mesures. La première est l’obligation de se constituer en ASBL ou en société coopérative à finalité sociale. La deuxième est l’interdiction d’engager sous un statut indépendant du personnel de direction de crèche, psychomédicosocial ou d’encadrement. Tout le personnel doit être donc soit statutaire soit contractuel. La troisième regroupe plusieurs questions relatives aux formations et à leur accessibilité.

Madame la Ministre, envisagez-vous de revoir certains aspects de cette réforme, notamment pour favoriser la création de structures privées devenue difficile en dehors d’une programmation? Quelles mesures comptez-vous prendre pour accompagner les personnes désireuses de se former et qui verraient leur élan entrepreneurial étouffé dans l’œuf? Quel regard portez-vous sur les formations, notamment celles en alternance? Aujourd’hui, la réforme MILAC oblige les accueillantes qui souhaitent se former d’avoir le certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS). J’estime cette obligation particulièrement contradictoire avec votre Déclaration de politique communautaire, qui porte un regard bienveillant sur l’enseignement en alternance. Le CESS, qui a une finalité très théorique, est-il vraiment indispensable dans un contexte de pénurie de places d’accueil et de personnel? Le Centre de formation des métiers en alternance à Bruxelles propose 450 heures de formation dans ce domaine. L’année dernière, cet établissement a reçu cent inscriptions pour cette formation. Cette année, en raison de ce filtre, il n’y en a plus que cinquante.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, un récent article paru dans *«Le Soir»* évoque les craintes des structures privées organisant l’accueil de la petite enfance. À la suite de l’adoption de la réforme MILAC, un nouvel arrêté dispose que les seuls pouvoirs organisateurs qui pourront encore s’occuper de l’accueil de la petite enfance sont les pouvoirs publics ou des ASBL. Autrement dit, les associations de fait, les indépendants et les sociétés commerciales ne pourront plus le faire. Par conséquent, environ 4 500 places sont menacées en Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est énorme. Cela représente 10 % de l’offre globale.

Dans l’article, le coordinateur de la réforme au niveau de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) indique que la porte est ouverte à d’éventuelles modifications sur ce point précis. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Qu’en est-il de l’implémentation de la réforme et de son financement? Des modifications pourraient-elles être apportées à l’arrêté qui a été pris très rapidement par votre prédécesseure en fin de la précédente législature? Si oui, lesquelles?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des

femmes. – Durant la précédente législature, le Parlement a élaboré la réforme MILAC et a examiné tous ses aspects. Elle est importante et soutenue par la nouvelle majorité. En effet, elle augmente la qualité des services offerts par les milieux d'accueil. Nous devons donc lui apporter notre soutien.

Lors de la législature précédente, l'arrêté a prévu le financement de ce projet. Nous poursuivons le travail. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la réforme sera mise en application de manière progressive. Les opérateurs de l'ONE présentent actuellement la réforme aux pouvoirs organisateurs. Ils sont conscients qu'elle amène des difficultés. Pour certaines questions, ils trouvent des réponses. Pour d'autres, ils estiment qu'il convient d'approfondir la réflexion. Nous validons leur point de vue sur le dossier. Nous désirons travailler en concertation avec les différents acteurs.

La réforme prévoit un phasage pour les structures qui devront se constituer soit en ASBL soit en société coopérative à finalité sociale. Cette étape est obligatoire pour les nouveaux opérateurs dès leur demande d'ouverture de place d'accueil. Par ailleurs, les structures plus anciennes ont le temps de s'organiser et de se préparer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, terme de la période transitoire. Elles auront même la possibilité d'obtenir par la suite des dérogations. Nous prendrons le temps d'implémenter cette mesure en concertation avec le secteur.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Madame la Ministre, je comprends tout à fait que votre réponse soit quelque peu incomplète. Avec les autres députés DéFI, nous nous rendons bien compte qu'il est difficile, sans aide, d'aborder des questions aussi complexes que la réforme MILAC et ses conséquences. J'ai le sentiment que le projet était peut-être trop ambitieux et qu'il est allé trop loin en régulant, par les pouvoirs publics, toute une sphère d'activités, notamment en interdisant l'accueil indépendant. Cette décision me semble contraire à la liberté d'entreprendre, grand principe que nous devons garder à l'esprit. J'ai entendu que vous alliez commenter la réforme, mais je ne vous ai pas entendu dire que vous alliez réexaminer certains éléments. Nous reviendrons en tout cas sur le sujet et nous n'avons donc pas fini d'en débattre!

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, cette réforme, essentielle, a pris plusieurs années avant de voir le jour. J'ai noté que vous continuez à travailler sur son financement. Bien entendu, nous vous laissons le temps de prendre à bras-le-corps votre nouvelle fonction. J'ai relevé également que l'ONE était bien conscient des difficultés et rencontrait certains pouvoirs organisateurs. Il faut donc encore travailler sur cette question.

Madame Maison, ce projet ambitieux, proposé par l'ONE, a déjà été revu à la baisse puisqu'il

était bien plus ambitieux au début. Nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'attention.

#### **6.7 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Soutien aux éditeurs de presse»**

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre, depuis une vingtaine d'années, le secteur de la presse écrite fait face à de nombreux changements, notamment le développement des technologies numériques, auquel il s'adapte en proposant de plus en plus de contenus en ligne. Ces contenus sont également partagés à travers toute une série de réseaux sociaux, agrégateurs et autres plateformes, dont Google, qui en tirent des revenus à travers la publicité.

Les éditeurs de presse réclament depuis longtemps le partage de ce «gâteau» financier; une directive européenne en ce sens a été obtenue de haute lutte, et la France a été l'un des premiers pays à la transposer dans ses règles de droit. Cependant, alors que cette nouvelle loi française doit bientôt entrer en vigueur, les médias rapportent que Google menace de réduire drastiquement la visibilité des médias français dans son moteur de recherche.

Ces événements remettent en avant l'important débat sur le soutien à la presse écrite et ont motivé mes questions du jour. Ainsi, avez-vous déjà envisagé les éventuelles mesures que vous pourriez prendre, dans le cadre de vos compétences, pour soutenir la presse écrite? Disposez-vous d'une stratégie à court, moyen ou long terme? Je tiens à rappeler que des menaces telles que celles avancées par Google peuvent fortement influencer la qualité des contenus et le secteur de la presse en général; il est donc plus que temps d'élaborer un plan pour venir à l'aide de notre presse écrite.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous, j'ai suivi les rebondissements relatifs à l'adoption de la directive européenne sur les droits voisins, y compris la réaction de Google à la décision de la France.

Il est évident que notre gouvernement accordera une attention particulière au secteur de la presse et des éditeurs de presse. Des rencontres informelles ont déjà eu lieu avec certains éditeurs et nous prévoyons d'organiser des échanges plus formels afin de collaborer sur cette problématique.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de nombreux soutiens en matière d'aide à la presse, d'éducation aux médias et

d'indépendance journalistique. Ces mesures constituent des aides indéniables au secteur. La production de l'information et la qualité journalistique nécessitent une juste rémunération et le gouvernement s'engage à œuvrer en ce sens. Je ne peux vous annoncer aujourd'hui la teneur du plan qui sera mis en place, car il sera établi en concertation avec le secteur. Je peux toutefois vous garantir qu'il s'agit d'un point d'attention de notre gouvernement et que le travail est amorcé.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Je suis consciente que, vu votre installation récente, vous ne pouvez pas encore développer vos intentions, et encore moins dans le temps imparti lors de cette séance. J'aurai dès lors l'occasion de vous interroger sur ces points en commission. Vous annoncez la préparation d'un plan et d'une stratégie pour résoudre cette problématique; c'est une bonne nouvelle. Le groupe MR est tout à fait disposé à vous aider dans cette tâche. J'en profite pour rappeler que Fabian Culot, notre ancien collègue, et Olivier Maroy, qui est, lui, toujours député, ont déposé, durant la précédente législature, une proposition de résolution regorgeant d'idées utiles et intéressantes en matière de soutien à la presse écrite.

**6.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée « Crainte des diffuseurs face à la plateforme Pickx de Proximus »**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Au début de l'été, Proximus a lancé sa nouvelle plateforme multiécrans baptisée Pickx. Cette initiative vise à permettre à l'opérateur historique de télécommunications de s'engager dans une gigantesque bataille qui a commencé avec les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix). C'est peu dire que cette initiative crispe et hérise les chaînes de télévision actives en Belgique, qu'elles soient publiques ou privées. Ces chaînes reprochent à Proximus de toucher à l'intégrité de leur signal. Proximus, qui proposait jusqu'ici les programmes chaîne par chaîne, saucissonne désormais les programmes de ces chaînes de télévision et les recommande aux clients en fonction de leurs centres d'intérêt, ce qui est aujourd'hui possible grâce au fameux mouchard que constitue le décodeur.

Force est de constater que cette initiative de Proximus constitue un risque important pour la viabilité des chaînes de télévision privées ou publiques de même que pour leurs sources de financement.

Les patrons de la RTBF et de RTL qui, pour une fois, se rejoignent dans un même concert de protestations, tirent la sonnette d'alarme et de-

mandent au législateur francophone de protéger l'intégrité de leur signal, comme cela existe en Flandre.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) évoque la transposition de la nouvelle directive sur les services de médias audiovisuels (directive «SMA»), qui comporte une série d'avancées. Madame la Ministre, j'en ai beaucoup parlé avec votre prédécesseur Jean-Claude Marcourt. Mais ces avancées ne sont pas suffisantes pour protéger les chaînes de télévision. Quel est votre regard sur ce dossier? Comprenez-vous l'inquiétude des chaînes de télévision? Avez-vous l'intention de prendre des initiatives pour les protéger? Si c'est le cas, sachez que je serai prêt à m'engager à vos côtés dans ce sens.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Effectivement, la décision de Proximus et le lancement de Pickx posent question pour tous les éléments que vous avez évoqués en matière de valorisation de contenus et de financements. À ces aspects problématiques, il nous faut apporter des réponses.

J'aimerais soulever deux points. Tout d'abord, je ne connais pas dans les détails les aspects techniques de cette interface et souhaiterais y travailler avec les intéressés. La plupart d'entre nous sont attachés à l'intégrité du signal et à sa protection. Toutefois, la question des algorithmes utilisés nécessite que nous approfondissions nos connaissances des techniques sous-jacentes, ce que le temps imparti ne m'a pas encore permis de faire.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) travaille depuis des mois sur la directive «SMA»; il est sur le point de fournir au gouvernement des solutions et éléments de réponse à ce sujet. Nous attendons avec impatience ces éléments pour prendre position.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, même si je reste un peu sur ma faim. Je comprends toutefois qu'en l'espace de 15 jours, vous n'avez pas encore eu le temps de vous approprier ce dossier qui, s'il est technique, est aussi urgent. Urgent, car inacceptable! Il n'est pas normal que Proximus saucissonne les programmes des différentes chaînes de télévision et formule des recommandations, à l'instar de ce que pratique Netflix, selon les habitudes de consommation du téléspectateur.

Le signal de la chaîne de télévision est complètement dénaturé! Il est donc urgent de s'intéresser à ce dossier! Les patrons des deux chaînes que j'ai mentionnées comptent beaucoup sur le législateur francophone pour protéger l'intégrité du signal.

**6.9 Question de M. Stéphane Hazée à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Reprise du journal «L'Avenir»»**

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – Madame la Ministre, est-il besoin de rappeler ici toutes les difficultés que le journal «L'Avenir» rencontre depuis plusieurs années, la gestion proprement calamiteuse de son actionnaire Nethys, les menaces pesant sur l'indépendance de la rédaction et enfin l'impact économique résultant de cette gestion. Face à ces constats, la Déclaration de politique communautaire (DPC) de votre gouvernement ouvre des perspectives intéressantes, en ce qu'elle insiste sur la nécessité d'agir et de sortir les Éditions de l'Avenir du groupe Nethys. Elle fait ainsi écho à une résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement de Wallonie et qui constitue désormais un engagement de votre gouvernement.

Nethys a révélé, voici quelques semaines, l'existence de quatre offres potentielles de rachat. À ce stade-ci, nous n'en savons pas beaucoup plus. Votre collègue chargé des Pouvoirs locaux à la Région wallonne a adressé plusieurs courriers au groupe pour lui poser une série de questions qui devraient recevoir une réponse assez rapidement. Nous aurons l'occasion d'interroger le ministre à ce sujet. Entre-temps, nous apprenons ce matin que le groupe IPM aurait déposé une offre conjointement avec un certain nombre de personnalités du monde économique wallon. C'est un élément important à prendre en considération. L'autre élément important devant retenir notre attention est la société coopérative que la rédaction, des lecteurs et certains investisseurs sont en train de créer et à laquelle votre DPC fait d'ailleurs aussi allusion.

Ma première question porte sur l'état de la situation dans ce dossier, tout en sachant bien que vous n'occupez votre poste ministériel que depuis quelques jours. Eu égard à l'urgence de ce dossier, quelles sont les initiatives qui ont déjà été prises ou programmées en vue d'arriver à une solution satisfaisante?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À la différence d'autres projets pour lesquels je n'ai pas encore pu rencontrer beaucoup d'acteurs, il s'agit ici d'un dossier pour lequel il y a urgence. Même si je n'ai aucun pouvoir sur ce qui se passe du côté wallon, je me dois, en tant que ministre des Médias, de soutenir les Éditions de l'Avenir.

Ce soutien s'est mis en place il y a plusieurs jours déjà. J'ai ainsi eu l'occasion de rencontrer la Société des rédacteurs (SDR). J'ai aussi eu des

contacts au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'avec mon collègue wallon, M. Dermagne.

Certains points comme l'emploi, l'indépendance journalistique, le pluralisme dans le paysage de la presse écrite revêtent une importance cruciale et retiennent toute notre attention.

Il me revient par ailleurs que la coopérative en question pourrait voir le jour très vite, ce qui est une bonne chose puisqu'elle émane de la SDR et des journalistes eux-mêmes. La presse a mentionné l'existence d'offres qui accordent une attention particulière à cette coopérative qui ferait partie du projet. Mais ce n'est pas tout. Des investisseurs pourraient être partie prenante auprès d'un opérateur de médias. L'important, c'est que tout cela se passe en bonne intelligence avec les différents acteurs, en ce compris les Éditions de l'Avenir. J'espère que ce sera le cas.

La SDR et les journalistes sont en tout cas prêts à mettre ce projet de coopérative sur la table. J'insiste sur le fait que s'il y a urgence, il y a aussi nécessité de travailler dans la sérénité. Je voudrais donc permettre à tous les acteurs impliqués de ne pas avoir à subir de pression supplémentaire liée par exemple au renouvellement de certains postes au sein de la rédaction, car cela ne serait bénéfique pour personne. Aujourd'hui, il nous faut pouvoir avancer vite et en toute sérénité. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y veille, en bonne intelligence avec nos homologues wallons. Il nous semble que c'est la voie à suivre à ce stade.

**M. Stéphane Hazée (Ecolo).** – Madame la Ministre, je tiens à souligner toute l'importance d'un travail en commun avec le gouvernement wallon, vu les leviers d'action que votre gouvernement partage avec ce dernier. C'est en agissant ensemble que vous pourrez faire en sorte que ce qui a été dessiné dans la résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement de Wallonie puisse voir le jour.

Je vous remercie d'avoir évoqué la nécessité de ne prendre, dans l'attente d'un projet de reprise, aucune décision risquant d'aggraver encore les tensions au sein du journal. La société des rédacteurs (SDR) est un acteur important dont les repreneurs potentiels devront bien sûr tenir compte.

**6.10 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Baisse des inscriptions en soins infirmiers»**

**6.11 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Baisse d'inscription d'étudiants en bachelier infirmier»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, je souhaiterais vous interroger sur la pénurie d'infirmières. Je n'aborderai pas le sujet de manière structurelle, puisque cette pénurie perdure depuis plusieurs années et que le recrutement d'infirmières fait face à d'importantes difficultés qui persistent. Ces dernières poussent d'ailleurs certaines infirmières à faire grève pour dénoncer leurs conditions de travail.

En réaction à un article de presse récemment paru, je voudrais dénoncer la manière dont il présente la situation, puisque les infirmières, qui se battent pour défendre la qualité de leurs services, sont accusées d'être les responsables de la pénurie dans les filières d'enseignement. Pour avoir côtoyé assez régulièrement le milieu infirmier et hospitalier, je peux vous affirmer que ces mouvements de grève prouvent qu'elles ne sont pas démobilisées et qu'elles veulent améliorer les conditions d'exercice de leur métier.

Vos compétences sont relativement restreintes à ce sujet dans la mesure où les conditions salariales ou de travail ne vous concernent pas. Je voulais donc vous interroger sur le bachelier en soins infirmiers qui connaît une baisse de fréquentation de 30 à 50 % dans certaines écoles, si l'on en croit les chiffres avancés dans l'article de presse en question. Qu'en pensez-vous? Le syndicat des infirmières a émis une série de propositions dont l'une me tient à cœur. Elle concerne l'accompagnement sur le lieu de stage. La qualité de cet accompagnement est importante, mais il n'est pas optimal à l'heure actuelle. Devrions-nous prendre des mesures à cet effet? Entrevoyez-vous d'autres actions pour répondre à la pénurie dans certains secteurs tels que la gériatrie ou pour faire face au problème engendré par la localisation puisque, à titre d'exemple, la province de Luxembourg est pénalisée?

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Cette semaine, la presse s'est fait l'écho d'une diminution assez importante du nombre d'étudiants inscrit au bachelier en soins infirmiers. Divers facteurs sont probablement en cause. Je citerai les deux principaux.

Premièrement, la détérioration des conditions de travail, qui s'est cristallisée au sein du «mouvement des blouses blanches»: la flexibilité des horaires de travail, la pénurie de personnel et l'augmentation de la charge de travail. Deuxièmement, l'allongement de la durée des études, passant de trois à quatre ans – une exigence européenne qui n'a pas été couplée à une revalorisation salariale. Cette baisse des inscriptions a une incidence sur la vie de nos citoyens et sur leur prise en charge dans les hôpitaux, les maisons de repos et dans les lieux de soins en général.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette tendance? Disposez-vous de chiffres qui n'auraient pas été cités par la presse concernant le brevet d'infirmier dans les filières de l'enseignement de promotion sociale? Si cette tendance se confirme, quelle est votre analyse et par quelles mesures pourrions-nous susciter des vocations? Avez-vous eu l'occasion de rencontrer l'Association belge des praticiens de l'art infirmier? Dans l'affirmative, quelles pistes de solution avez-vous envisagées ensemble?

**Mme Valérie Glatigny,** ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je confirme la baisse du nombre d'inscrits en première année en soins infirmiers. Selon l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, la diminution se chiffre entre 5 % et 25 % en fonction des établissements scolaires.

Pour l'enseignement de promotion sociale, l'unique chiffre dont je dispose concerne Charleroi où on constate, par contre, une augmentation des inscriptions de 13 %. De manière globale, le nombre d'inscriptions a diminué de 10 %. Comme vous l'avez évoqué, Madame Emmery, et nous en avons déjà discuté lors de la précédente législature, cette baisse peut s'expliquer par l'allongement du cursus, qui est passé de trois à quatre ans. Il s'agissait d'une exigence de l'Union européenne, mais elle n'a pas été accompagnée d'une revalorisation barémique, matière relevant du gouvernement fédéral.

Les conditions de travail des infirmières et des infirmiers me préoccupent particulièrement. Je rencontrerai d'ailleurs l'Association belge des praticiens de l'art infirmier d'ici dix jours. J'écouterai attentivement leurs revendications, même si certaines ne relèvent pas de ma compétence. De même, je reste à votre disposition pour en discuter ultérieurement.

**M. Manu Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, même si elle n'est pas très développée. Je peux le comprendre et je reviendrai sur le sujet en commission pour obtenir des précisions sur vos prises de position éventuelles lors de cette rencontre avec les représentants de l'art infirmier.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, je reviendrai également sur cette question en commission. Une réunion et une analyse des chiffres définitifs sont nécessaires. Je trouve intéressante l'augmentation de 13 % en promotion sociale à Charleroi. Elle pourrait aussi être une conséquence de l'allongement de la durée des études. Est-ce une solution à court terme? Je ne le pense pas; d'autres pistes devront donc être envisagées.

**6.12 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard de paiement des enseignants dans la province du Hainaut»**

**6.13 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Retard de paiement des salaires dans la région de Charleroi»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Nous apprenons que des enseignants temporaires de la province du Hainaut n'ont pas reçu leur salaire à la fin du mois de septembre. À la suite de cet événement, ils ont organisé un arrêt de travail, en front commun syndical. Contrairement à ce qui est affirmé par l'administration, les documents ont bien été rentrés à temps. La secrétaire de l'école concernée y avait veillé, craignant d'emblée des difficultés. Ce problème ne touche pas huit membres du personnel, mais au moins vingt, rien qu'à l'Athénée royal Vauban, et plusieurs milliers dans toute la province du Hainaut.

Madame la Ministre, vous avez affirmé dans la presse que des solutions seraient rapidement trouvées. Il est question de payer ces enseignants d'ici le 9 octobre. Sachant que la plupart des factures, des loyers, etc. doivent être payés pour le premier jour du mois, je suppose que vous mesurerez l'urgence de la situation.

**M. le président.** – Je sais que les intérêts sont multiples dans une assemblée comme la nôtre. Toutefois, pour assurer des conditions de travail de qualité, je demande aux personnes qui veulent entretenir des dialogues ou des colloques singuliers de parler à voix basse ou de sortir de cet hémicycle.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Quelle solution concrète proposez-vous et dans quel délai? Allez-vous renforcer l'équipe très rapidement pour que les salaires du mois de septembre puissent enfin être payés? À terme, la direction décentrée du Hainaut n'est pas la seule à pâtir d'un manque de personnel et d'un pourcentage d'absents de longue

durée non remplacés. Vous engagez-vous à embaucher du personnel à plus long terme? Des logiciels désuets ralentiraient les procédures. Est-il possible de fournir aux travailleurs les outils adéquats pour que les enseignants puissent être payés?

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Nous avons appris hier qu'un arrêt de travail avait eu lieu à l'Athénée royal Vauban à Charleroi, un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La raison avancée par les professeurs est un retard dans le paiement de leur salaire. D'après les organisations syndicales, ce problème ne serait pas limité à ce seul établissement.

Madame la Ministre, avez-vous pu identifier la cause de ce retard de paiement? Savez-vous comment s'effectue la transmission des données au sein de l'administration? Quelles sont les solutions envisageables à court terme pour ces professeurs temporaires, pour qui la situation est plus qu'urgente?

Par ailleurs, comment comptez-vous éviter que ce genre d'incident ne se reproduise? Tout travail mérite salaire. Il est inadmissible que des enseignants ne reçoivent pas leur rémunération à la fin du mois.

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – Revenons brièvement sur les faits: trois problèmes de retard de paiement des salaires ont été constatés pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le premier touche WBE, en particulier l'Athénée royal Vauban de Charleroi, et 28 enseignants. Les deux autres concernent l'enseignement officiel subventionné puisque 45 professeurs de deux écoles communales, l'une de Herve et l'autre de Ferrières, ont subi des retards dans le paiement de leur rémunération. Donc 73 enseignants ont reçu leur salaire en retard. Précisons cependant que certains d'entre eux ont été partiellement rémunérés. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de détailler cette information.

La cause de ces retards est la même dans les trois cas évoqués: il s'agit d'erreurs humaines et non d'un manque d'agents. Pour l'Athénée royal Vauban, l'administration maintient que les documents nécessaires lui ont été transmis tardivement par l'établissement. Quant aux écoles communales de Ferrières et de Herve, les documents ont bien été transmis, mais leur traitement par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles semble avoir posé problème. Quoi qu'il en soit, je tiens à insister sur le fait qu'il s'agit bien d'erreurs humaines et non d'un quelconque manque d'effectifs. Le personnel nécessaire a été affecté au moment de la déconcentration administrative. Les problèmes rencontrés récemment, si malheureux qu'ils soient, sont donc purement humains et ne devraient pas se répéter.

Face à cette situation, j'ai tout d'abord réagi en prenant contact avec les services concernés en vue d'éviter que de telles erreurs se reproduisent.

Si des retards de paiement dans 73 cas sur 121 000 ne représentent qu'une très faible minorité, ils n'en sont pas moins inacceptables d'un point de vue humain. En effet, les personnes concernées ont, comme tout un chacun, des charges mensuelles à honorer. Je souhaite donc évidemment que ce type d'erreur ne se produise plus jamais. M. Daerden, qui a la tutelle de WBE, et moi-même avons pris tous les contacts nécessaires afin de nous assurer, grâce à une procédure d'urgence, que tous les paiements soient effectués au plus tard pour le début de la semaine prochaine et que toutes les situations soient régularisées.

**Mme Elisa Groppi (PTB).** – Si ces erreurs humaines s'avèrent exactes, il se fait aussi, comme cela m'a été rapporté, que les services de paiement sont véritablement sous pression, pas uniquement dans le Hainaut, mais aussi à Bruxelles et ailleurs. Il est urgent que le service du personnel ait suffisamment d'agents pour travailler correctement. La situation n'est pas nouvelle, elle dure depuis des années. J'ai moi-même commencé à travailler dans l'enseignement il y a neuf ans, et il a fallu quatre ans avant que je sois payée régulièrement dès le 30 septembre. Le problème est récurrent et n'est pas sans conséquence sur les décisions d'abandon des jeunes enseignants en début de carrière. Si, en plus de conditions de travail pénibles, les jeunes enseignants n'ont pas l'assurance d'être payés convenablement, il est compréhensible qu'ils se découragent et abandonnent.

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Nous voyons que vous avez pris le dossier à bras-le-corps et que vous êtes bien consciente que ces retards de paiement engendrent des situations humaines difficiles. Je suis rassurée d'apprendre que les retards seront résorbés dès la semaine prochaine et que M. Daerden sera très attentif au dossier. Je ne jetterai donc pas le bébé avec l'eau du bain. Nous espérons que ce type de situations amenant des conséquences humaines ne se reproduira plus ainsi. Nous désirons également que la transmission des données soit plus efficace et plus rapide, même en début d'année, période souvent chahutée puisque les temporaires changent d'établissement et que les nouveaux arrivent parfois seulement à la fin du mois de septembre. Nous resterons donc attentifs à ce type de problématique, car ce sont des situations humaines difficiles à vivre pour nos enseignants.

**6.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de l'accord du gouvernement flamand sur l'enseignement»**

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Nous avons tous pu prendre connaissance de l'accord du gouvernement flamand et je ne doute pas, Ma-

dame la Ministre, que certains points ne vous enthousiasment guère, notamment en ce qui concerne les questions de repli identitaire. Un point, précisément, m'a interpellée: l'organisation des inscriptions dans les écoles de la Communauté flamande, avec une restriction pour les élèves francophones et une priorité pour les élèves néerlandophones. Ce sujet n'est pas nouveau. Il y a un an, des textes avaient été déposés et la Commission communautaire française (COCOF) avait activé une procédure en conflit d'intérêts qui a, semble-t-il, été abandonnée à la suite des élections.

Aujourd'hui, cette intention est répétée par le gouvernement flamand. Elle pourrait créer de gros problèmes à Bruxelles, dans la périphérie et dans le Brabant wallon, qui sont des zones en tension démographique. Si on accueille moins d'élèves dans les écoles flamandes parce qu'ils ne sont pas néerlandophones, ils vont bien sûr revenir dans nos écoles qui sont déjà en tension.

Allez-vous prendre contact avec votre homologue flamand à ce propos? À l'époque, j'avais discuté de cette question avec la ministre Krevits, mais il s'agissait clairement d'une volonté du Parlement flamand. A-t-on une possibilité d'évaluer l'impact réel de cette mesure sur nos écoles et plus précisément sur le nombre d'élèves? Quelles sont vos intentions à ce sujet? Pouvez-vous faire le point sur la procédure activée précédemment? Où en est-on exactement?

**Mme Caroline Désir,** ministre de l'Éducation. – J'ai pris connaissance des grandes lignes de l'accord du gouvernement flamand et notamment de certains points relatifs à l'enseignement. En tant qu'ancienne parlementaire bruxelloise, je connais bien la problématique, car j'avais initié ce conflit d'intérêts à la COCOF lorsque le Parlement flamand avait adopté son nouveau décret relatif aux inscriptions. Ce dernier prévoyait d'augmenter les pourcentages des priorités réservées aux élèves dont au moins un des parents pouvait justifier de la connaissance du néerlandais. Les conséquences étaient potentiellement importantes pour les écoles francophones de Bruxelles, sachant que beaucoup d'enfants bruxellois ne parlent ni le français ni le néerlandais. Nous estimions que le nouveau décret flamand faisait reposer une charge disproportionnée sur l'enseignement francophone.

À l'époque, j'avais rencontré mes homologues flamands et, malgré toute une série de concertations, au Parlement flamand et au Sénat, la procédure n'a pas abouti. Du côté flamand, il y avait une forte volonté politique d'avancer sur ce dossier. La COCOF a ensuite introduit un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle contre le nouveau décret. Il s'agit donc d'une affaire à suivre.

Les intentions du gouvernement flamand ne sont donc pas nouvelles. Les priorités existent

déjà à Bruxelles et la COCOF les avait déjà attaquées. Le gouvernement flamand souhaite désormais les élargir aux écoles situées en périphérie où il estime qu'un nombre disproportionné d'enfants ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement. L'accord de gouvernement flamand ne met toutefois rien en œuvre à ce stade; il s'agit uniquement d'intentions et de réflexions. Je suivrai les prochains développements.

Quelle que soit la politique menée par le gouvernement flamand en matière d'enseignement, nous devons établir des ponts entre les Communautés. Avec nos homologues flamands, nous devons discuter également d'autres sujets comme la pénurie des professeurs de langues. Il est vrai que plusieurs ministres de l'enseignement ont tenté avant moi de trouver une solution pour ce dossier. Je crois qu'il est nécessaire d'ouvrir nos frontières et nous avons tout intérêt à entamer le dialogue. À l'époque du conflit d'intérêts, il était frappant de constater que, de part et d'autre de la frontière linguistique, nous étions confrontés à beaucoup de situations similaires.

Vous n'ignorez pas qu'obtenir le nombre d'enfants francophones inscrits dans les écoles flamandes est très compliqué, même si, grâce au décret, vous avez créé quelques outils concernant les zones en tension. Le futur décret «Inscriptions» et la création de nouvelles places sont des dossiers étroitement liés à cette problématique. Avec mon collègue Frédéric Daerden, chargé des bâtiments scolaires, nous suivrons donc la situation de très près.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Nous devons garder la discussion ouverte avec nos collègues flamands et je vous encourage à le faire avec votre homologue. Mais ne pouvons-nous pas imaginer d'autres pistes? La Région bruxelloise avait lancé l'idée d'écoles bilingues. Soyons créatifs! Trouvons des solutions pour proposer des écoles bilingues à Bruxelles, voire en périphérie. Bien entendu, les aspects institutionnels sont complexes et il faut tenir compte des pouvoirs organisateurs. Un tel projet permettrait de créer de nouvelles écoles qui répondent à la demande des parents et qui pourraient enrayer la difficulté qu'ont certains jeunes, à différents moments de leur parcours scolaire, de trouver une école leur correspondant. Cette piste vaut la peine d'être creusée, même si elle est loin d'être simple.

## 7 Installation des commissions (Article 18 du règlement)

**M. le président.** – Au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre et en vertu de l'article 18 du règlement, le Bureau élargi a décidé de distribuer entre cinq commissions les attributions et compétences dévolues aux commissions permanentes.

Les dénominations de ces cinq commissions permanentes sont les suivantes: la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement; la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires; la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes; la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles; la commission de l'Éducation.

En application des articles 20, 33 et 35, il appartient également au Parlement de composer le comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, la commission de Coopération et la commission des poursuites.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé. (*Assentiment*)

La liste détaillée des membres de chacune de ces commissions sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 8 Élection de deux membres du conseil d'administration de WBE

**M. le président.** – L'ordre du jour prévoyait éventuellement l'élection de deux membres du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en application de l'article 64 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Le Bureau élargi avait convenu de procéder au scrutin permettant de compléter le conseil d'administration de WBE. Les formations politiques qui devaient remettre des noms ne sont pas encore prêtes à le faire. Des questions se posent en effet encore sur les qualités et incompatibilités.

Je vous propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h25.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## **Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre Marcourt, par Mme Kapompole, par M. Gardier;

au ministre Madrane, par M. Daele.

## **Annexe II: Cour constitutionnelle**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules;

– la question préjudicielle posée par le Conseil pour les contestations relatives aux décisions sur la progression des études sur le point de savoir si l'article II.204, § 3, du Code flamand de l'enseignement supérieur coordonné par l'arrêté du gouvernement flamand du 11 octobre 2013 portant codification des dispositions décrétales relatives à l'enseignement supérieur, viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

## **Annexe III: Composition des commissions**

La commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement sera composée comme suit. Pour le groupe PS, M. Di Mattia, Mme Grovonius ainsi que MM. Ouriagli et Luperto seront membres effectifs; MM. Courard, Frédéric, Lepine et Witsel seront membres suppléants. Pour le groupe MR, M. Botin ainsi que Mmes Cassart-Mailleux, de Coster-Bauchau et Laruelle seront membres effectifs; M. Cornillie, Mme Durenne, M. Gardier et Mme Mathieux seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, Mme Ryckmans et M. Daele seront membres effectifs; MM. Clersy et Soirese Njall seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, MM. Kerckhofs et Beugnies seront membres effectifs; Mme Groppi et Vandevoorde seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, M. Matagne sera membre effectif et M. Mampaka Mankamba sera membre suppléant.

La commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires sera composée comme suit. Pour le groupe PS, MM. Furlan, Collignon, Lepine et Sahli seront membres effectifs; MM. Courard et Devin ainsi que Mmes El Yousfi et Roberty seront

membres suppléants. Pour le groupe MR, M. Evrard, Mmes Laffut et Sobry et M. Van Goidsenhoven seront membres effectifs; Mme de Coster-Bauchau ainsi que MM. Douette, Janssen et Tzanetatos seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, MM. Lux et Heyvaert seront membres effectifs; Mme De Re et M. Segers seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, M. Nemes et Mme Bernard seront membres effectifs; MM. Hermant et Vancauwenberghe seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, M. Antoine sera membre effectif et M. Bastin sera membre suppléant.

La commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes sera composée comme suit. Pour le groupe PS, Mme Emmery, M. Legasse ainsi que Mmes Péciaux et Roberty seront membres effectifs; Mmes Ahallouch et Chabbert ainsi que MM. Devin et Fontaine seront membres suppléants. Pour le groupe MR, Mme Durenne, MM. Gardier et Maroy ainsi que Mme Mathieux seront membres effectifs; MM. Botin et Dodrimont, Mme Sobry ainsi que M. Van Goidsenhoven seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, Mmes Delporte et De Re seront membres effectives; MM. Heyvaert et Segers seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, Mme Pavet et M. Dupont seront membres effectifs; M. Mugemangango et Mme Bernard seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, M. Dispa sera membre effectif et Mme Goffinet sera membre suppléante.

La commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles sera composée comme suit. Pour le groupe PS, MM. Casier et Fontaine, Mme Kapompole ainsi que M. Witsel seront membres effectifs; Mmes El Yousfi, Emmery et Roberty et M. Sahli seront membres suppléants. Pour le groupe MR, Mme Bertrand, M. Dodrimont, Mme Galant et M. Tzanetatos seront membres effectifs; Mme Cortisse ainsi que MM. Evrard, Maroy et Wahl seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, MM. Disabato et Lux seront membres effectifs; MM. Heyvaert et Demeuse seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, Mme Vandevoorde et M. Beugnies seront membres effectifs; Mme Lekane et M. Liradelfo seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, Mme Greoli sera membre effective et M. Collin sera membre suppléant.

La commission de l'Éducation sera composée comme suit. Pour le groupe PS, Mmes Ahallouch, Chabbert et Gahouchi ainsi que M. Léonard seront membres effectifs; MM. Blanchart, Casier, Di Mattia et Luperto seront membres suppléants. Pour le groupe MR, M. Cornillie, Mme Cortisse ainsi que MM. Douette et Janssen seront membres

effectifs; Mmes Bertrand, Laffut, Galant et Sobry seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, MM. Soiresse et Florent seront membres effectifs; Mme Ryckmans et M. Daele seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, M. Kerckhofs et Mme Groppi seront membres effectifs; MM. Nemes et Hermant seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, Mme Schyns sera membre effective et Mme Vandorpe sera membre suppléante.

La commission de Coopération sera composée comme suit. Pour le groupe PS, MM. Demotte et Devin, Mme Emmerly, M. Luperto et Mme Roberty seront membres effectifs; M. Courard, Mme El Yousfi, M. Fontaine, Mme Kapompole et M. Legasse seront membres suppléants. Pour le groupe MR, Mmes Cassart-Mailleux et Schepmans ainsi que MM. Van Goidsenhoven et Wahl seront membres effectifs et Mme Bertrand, MM. Dodrimont et Janssen ainsi que Mme Laruelle seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, MM. Agache et Segers seront membres effectifs; MM. Daele et Lux seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, M. Hermant et Mme Bernard seront membres effectifs; M. Nemes et Mme Groppi seront membres suppléants. Pour le groupe cdH, Mme Greoli sera membre effective et M. Desquesnes sera membre suppléant.

La commission des poursuites sera composée comme suit. Pour le groupe PS, MM. Collignon et Frédéric seront membres effectifs; MM. Devin et Courard seront membres suppléants. Pour le groupe MR, Mme Nikolic et M. Tzanetatos seront membres effectifs; Mme Schepmans et M. Wahl seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, M. Demeuse sera membre effectif. Pour le groupe PTB, M. Beugnies sera membre effectif et M. Dupont sera membre suppléant. Pour le groupe cdH, M. Antoine sera membre effectif et M. Collin sera membre suppléant.

Le Comité d'avis chargé des questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sera composé comme suit. Pour le groupe PS, Mmes El Yousfi et Grovonijs ainsi que M. Lenzini seront membres effectifs; Mmes Ahallouch et Chabbert ainsi que M. Legasse seront membres suppléants. Pour le groupe MR, M. Evrard et Mme Schepmans seront membres effectifs; M. Botin et Mme Laruelle seront membres suppléants. Pour le groupe Ecolo, M. Disabato et Mme Ryckmans seront membres effectifs; M. Daele et Mme De Re seront membres suppléants. Pour le groupe PTB, Mme Pavet sera membre effective et Mme Lekane sera membre suppléante. Pour le groupe cdH, M. Matagne sera membre effectif et Mme Goffinet sera membre suppléante.